

Procès-Verbal de la réunion du Comité Social et Économique de l'ONAP du 17.10.2023

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu de la réunion du 05/07/2023
- 2- Point sur les concours de recrutements à venir :
 - 2 violons tutti
 - alto 3ème soliste
- 3- Création du "conseil musical" : vocation, modalités
- 4- Musique de chambre : point sur la saison 2023-2024
- 5- Mobilité entre violons 1 et 2 : organisation
- 6- Plannings des prochains mois : 1/stabilisation 2/intégration des actions culturelles et autres
- 7- Projet Ludwig Van : suite
- 8- Prochaine direction musicale : anticipation, procédure
- 9- Tickets restaurant : passage en mode "carte" et participation du CSE
- 10- Mutuelle santé d'entreprise : augmentation du socle de base
- 11- Inflation : augmentation salariale des plus bas salaires
- 12- Élections professionnelles fin 2023 : effectif de l'entreprise, rappel des obligations, organisation

questions diverses

Questions SSCT :

- 13- Bilan de la réunion de travail du jeudi 05 octobre 2023
- 14- Plan de prévention des risques psychosociaux : présentation et mise en œuvre
- 15- Protections auditives : propositions du CSE

en présence de :

Alexis Labat : Directeur Général Sophie Platret : responsable de production

Délégués du personnel : Frédéric Béthune, Gabriella Kovacs, Fabrice Durand (délégué syndical), Pauline Dangleterre, Marc Antoine Degrenier (suppléants)

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 05/07/2023

Après quelques corrections apportées aux points n°2 et n°12, le compte rendu de la réunion du 05/07/2023 est approuvé.

2- Point sur les concours de recrutements à venir :

°2 violons tutti

35 candidats inscrits, date limite des inscriptions le 30 octobre 2023, deux pianistes accompagnatrices sont engagées.

Le jury : collège direction : A. Labat, D. Waldman, C. Palm , B. Dufour.

collège salariés : S. Saint Blancat, G. Kovacs, F. Durand, N. Paul

Après débat, le CSE décide d'élargir le collège salariés avec deux autres musiciens. Communication sera faite par la régie générale.

Comme pour le précédent concours, une voix collégiale sera également prise en compte si au minimum huit musiciens sont présents pour toute la durée des épreuves.

Le jury des concours de recrutement est ainsi élargi à 10 voix.

°alto 3ème soliste le 11 décembre 2023

Le jury : reste à constituer

3- Création du "conseil musical" : vocation, modalités

Conformément au souhait partagé par les artistes musiciens et la Direction, le CSE décide d'engager une réflexion sur la création d'un « conseil musical ».

°Rappel de l'historique des deux tentatives de création d'un conseil musical (ou comité artistique, commission de solistes...)

°Présentation d'un exemple : Conseil musical de l'Orchestre de l'Opéra de Marseille

A.Labat : « Pour aller au-delà des questions liées à la programmation musicale -choix des chefs, solistes, œuvres- je pense que les artistes musiciens, tout comme le personnel administratif et technique sont capable d'apporter leurs contributions et réflexions sur les projets et la vie de l'Orchestre ; actions éducatives et culturelles, concerts cross-over, renouvellement de la forme des concerts, transition écologique de l'orchestre... Pour cette raison, je préférerais qu'un comité de réflexion élargi soit créé plutôt qu'un comité strictement musical. Ce comité élargi ou "groupe de travail" se constituerait autour de sujets de réflexion prédéfinis, en fonction des appétences des personnes qui souhaiteraient s'y impliquer.

Il s'agit pour moi de créer un organe de réflexion collective, lieu de partage d'initiatives et de visions sur l'activité même de l'Orchestre dans toutes ses dimensions. »

S. Platret : « Chaque salarié dans son corps de métier (diffusion, communication, actions culturelles, régie et musiciens) serait invité à participer à l'élaboration des projets, bien en amont, afin de créer une dynamique transversale et un mieux être au travail, respectueux de la fonction des musiciens. »

Après débat, il est convenu que la création de ce "nouvel objet" nécessite :

-une présentation claire et concrète de sa fonction, de ses objectifs et de son organisation

-un cadre précis : fonctionnement, valorisation ...

A.Labat propose de rédiger le projet de création de ce nouvel organe de réflexion commune, projet qu'il soumettra en CSE lors de la réunion du mois de décembre.

4- Musique de chambre : point sur la saison 2023-2024

A.Labat : « Nous avons eu deux propositions pour le mois de novembre et une proposition qui dépassera un peu le mois de novembre que nous avons également acceptée. Yeram, Suejong et Ayaka au piano vont faire deux concerts. Pierre, Guillaume et Hélène au piano vont faire deux concerts. Matthias, Louise et un chanteur vont faire deux concerts en décembre. Patricia au violon et bols tibétain interviendra une fois en IME et une fois à l'hôpital de Montfavet. Matthias, Louise et un chanteur vont faire deux concerts en décembre. Une proposition de Sophie et Emmanuel sera bientôt confirmée.

-Propositions hors dispositif "l'Orchestre s'éclate en ville" : une demande de Carpentras pour mars 2024, une proposition avec "Ma Mère l'Oye" en janvier 2024, une demande pour le festival de La Garde "les Nuits du Mas" en juillet 2024, une demande du relais et château "La Coquillade" à Gargas et du Domaine de Coyeux à Beaumes de Venise.»

S. Platret : « Je vais envoyer un mail aux musiciens afin de récolter leurs propositions que nous soumettrons aux programmeurs. »

5- Mobilité entre violons 1 et 2 : organisation

Les rotations de Po Chao Tseng et Natalia Madera ont été validées jusqu'au programme Ravel mi-novembre. Une réunion fin novembre avec tous les violonistes "mobiles", les deux chefs de pupitre et le régisseur général permettra d'organiser les rotations suivantes et de les inscrire dans le nouveau logiciel ORFEO.

6- Plannings des prochains mois : 1/stabilisation 2/intégration des actions culturelles et autres.

1/Les musiciens attendent toujours la confirmation ou l'annulation des nombreuses options inscrites au planning pour les prochains mois. S. Platret va envoyer très prochainement les plannings "nettoyés" avec toutes les corrections et précisions demandées.

2/Toutes les interventions des musiciens -souvent en petits ensembles- pour les actions culturelles seront intégrées au planning général à l'aide du nouveau logiciel (studio-régie sera remplacé par ORFEO en novembre 2023). Une formation "ORFEO" pour les musiciens sera programmée au planning.

7- Projet Ludwig Van : suite

S. Platret : « Création du spectacle de théâtre musical "Ludwig Van" en mars 2024 à l'auditorium du Thor avec peu de temps de travail. Nécessité d'inscrire au planning une journée de répétitions le 21/12/2023. Venue de Géraldine Albertini prévue en novembre afin de présenter aux musiciens le projet, avec le déroulé musical ainsi que le déroulé scénique avec la participation des musiciens volontaires. L'objectif est d'éviter de se retrouver dans la situation d'incertitude des ateliers du mois de juillet. Le plan de travail des deux répétitions du 21 décembre sera fractionné en séquences plus ou moins longues, dédiées au travail avec les musiciens qui seront convoqués pour chaque intervention scénique qui les concerne.

Les représentants du personnel demandent qu'en novembre, Géraldine Albertini décrive le plus concrètement possible en quoi va consister chacune des interventions scéniques des musiciens car ceux-ci devront ensuite pouvoir se projeter et dire en connaissance de cause s'ils souhaitent ou non participer à la partie scénique du spectacle.

8- Prochaine direction musicale : anticipation, procédure

A.Labat : « Le principe toujours réaffirmé en réunions de CSE d'inviter des chefs qui seraient intéressés pour prendre la prochaine direction musicale de l'Orchestre se concrétise pour les saisons 24/25 et 25/26. Mon choix des chefs invités va dans ce sens.

Prochaine direction musicale , voici la méthodologie pour déceler parmi eux les meilleurs profils :

-prendre en compte les qualités musicales, techniques et humaines que le chef invité a démontrées avec les musiciens en répétitions et en concert, ceci au travers du sondage.

-étudier son désir de s'impliquer sur l'ensemble des offres culturelles de l'Orchestre

-questionner, sur leur envie de prendre la direction musicale, les chefs qui ont reçu un avis très positif des musiciens et qui ont une vision pertinente de leur engagement global dans la vie de l'Orchestre. »

Le CSE rappelle l'importance du sondage qui a été mis en place pour guider les choix de la Direction.

9- Tickets restaurant : passage en mode "carte" et participation du CSE

-Evolution : Le CSE demande à la Direction de travailler au passage en mode "dématérialisé par carte" des titres restaurant, afin d'anticiper l'obligation qui sera effective en 2026.

A.Labat demandera à Isabelle Monnier de réaliser une étude et une note pour une évolution possible dès 2024, étude qui sera examinée en CSE lors de la réunion de décembre 2023.

-Participation du CSE : présentation de l'évolution depuis 2019 de la participation du CSE au financement des TR. (valeur unitaire : 7€, participation de l'employeur 4,20€, participation du salarié 1,40€, et du CSE

1,40€). Cet engagement représente une part importante du budget ASC (22% à 24% par an). Le CSE réaffirme sa volonté d'aider les salariés sur ce poste mais exprime son inquiétude face à l'importance du coût supporté. D'autre part, les salariés souhaitent une augmentation de la valeur unitaire des TR.

A.Labat : « je vais travailler sur plusieurs projections que je vous présenterai mais au vu de l'évolution de notre budget, notre marge de manœuvre restera extrêmement réduite. »

10- Mutuelle santé d'entreprise : augmentation du socle de base

A.Labat : « Le courrier d'Audiens reçu en octobre précise que le socle de base -dont la cotisation s'élève à 20€ , supportée à 50% par le salarié et à 50% par l'employeur- va augmenter en passant d'un montant fixe à un pourcentage du plafond de la sécurité sociale. Ainsi, la cotisation pour le socle de base passe aujourd'hui à 22,73€. Je propose que l'orchestre prenne en charge l'augmentation de 2,73€ pour l'année -soit un coût annuel d'environ 2000€- afin qu'il n'y ait pas d'augmentation supportée par les salariés.

Mon souhait serait de passer au niveau trois de couverture santé avec une participation partagée de l'entreprise, du CSE et des salariés mais l'impact financier serait pour l'instant trop important.»

Le CSE rappelle la nécessité pour tout nouveau salarié d'être informé par l'employeur de l'existence du contrat de mutuelle santé Audiens obligatoire. Cette information doit faire partie du "livret d'accueil".

Le CSE souhaite qu'une explication du bulletin de salaire soit aussi faite à tout nouveau salarié.

11- Inflation : augmentation salariale des plus bas salaires

A.Labat : « Je poursuis le travail de nettoyage des bulletins de salaire du personnel administratif et technique en intégrant certaines primes afin de les repositionner plus favorablement dans la grille conventionnelle. Le but est de faire apparaître sur les bulletins de salaire du personnel administratif et technique un salaire de base, une ancienneté et les différentes indemnités. Nous pourrions ainsi calquer petit à petit l'évolution des salaires du personnel administratif et technique sur l'évolution des salaires du personnel artistique. (soit une ancienneté -ou courbe de carrière- de +1% par an pendant 15 ans puis de +0,6% et +0,5% les années suivantes). »

12- Élections professionnelles fin 2023 : effectif de l'entreprise, rappel des obligations, organisation

-Date proposée par la Direction : la mardi 12 décembre 2023 de 12h à 14h

-Publication des listes : date et délai à déterminer

-Rappel de l'obligation de parité et d'alternance sur les listes présentées

-Électeurs : les salariés en CDI au moment des élections. Vérifier la réglementation pour les salariés en CDD.

-Effectif : l'entreprise compte plus de 50 salariés sur 12 mois

-Le CSE doit donc être constitué de 4 titulaires et 4 suppléants

-Une dérogation relative à la date d'entrée dans l'entreprise pour les salariés éligibles sera proposée dans le protocole

-Le projet de protocole sera envoyé aux deux organisations syndicales puis négocié avant signature

-Rappel des informations légales obligatoires (affichage du protocole, des listes...)

questions diverses :

Titularisations : Louise Rosbach et Sujeong Lee ayant pris leurs fonctions en septembre 2023, la fin de leur période d'essai sera fin novembre 2023. Afin de respecter la procédure de titularisation, l'Orchestre devra appliquer la "timeline" précédemment définie en CSE

Suppression de la DFS -Dédution Forfataire Spécifique- :

F. Béthune : « Cette suppression annoncée par le gouvernement et qui prendra progressivement effet dès janvier 2024 va avoir pour conséquence directe une augmentation des cotisations et donc une diminution du salaire net du personnel artistique qui bénéficiait de cette déduction ainsi qu'une augmentation des charges pour l'entreprise. »

A.Labat : « Même si cette suppression reste progressive, elle sera problématique sans augmentation des subventions. Nos tutelles et en particulier l'État en sont informées depuis longtemps. J'attends aujourd'hui de voir comment seront répartis les 9 millions d'euros annoncés par le Ministère de la Culture pour financer le dispositif "mieux produire-mieux diffuser. »

Modulation des ASC : Mlle Suejong Lee n'ayant pas d'avis d'imposition 2022, le CSE décide de l'inscrire en tranche n°1 pour les ASC 2023.

Questions SSCT :

13- Bilan de la réunion de travail du jeudi 05 octobre 2023

et 14- Plan de prévention des risques psychosociaux : présentation et mise en œuvre

A.Labat : « Suite aux sujets que nous avons abordés lors de cette première réunion de travail sur le plan de prévention des risques psychosociaux, je vais vous communiquer rapidement une première proposition de définitions des fiches de postes du personnel artistique en situation "au pupitre" et dans la gestion générale du pupitre. Ceci avant de travailler plus largement sur la place du musicien dans le projet et les missions de l'Orchestre. Je vais également vous proposer une liste de sujets qui seront traités dans différents groupes de travail. J'espère pouvoir vous proposer une première version d'ici fin décembre pour finaliser ces fiches de postes fin janvier. »

Le CSE réaffirme l'utilité de la création rapide de ces fiches de postes, conformément aux recommandations formulées par le psychologue du travail dans son rapport rendu en novembre 2022.

Le CSE souhaite que ces fiches de postes servent avant tout à définir les champs d'actions et responsabilités de chacun en fonction de son poste. Mise en garde du risque de "diluer" ce travail dans une démarche trop ouverte comme "que veut dire être musicien d'orchestre aujourd'hui ?"

Définition des priorités pour la mise en place du plan de prévention :

1/Mise en place des réunions de pupitre

2/Fiches de postes pour les musiciens et musiciennes

3/Formation contre le harcèlement. Formation en communication non-violente

15- Protections auditives : propositions du CSE

Suite à la demande du CSE, l'orchestre va commander des écrans pare-son individuels capitonnés qui se placent derrière la tête du musicien. Lorsqu'il est soumis à des pics sonores, le musicien peut se protéger en reculant vers son écran.

L'Orchestre va demander à la médecine du travail le résultat des mesures prises en fosse à l'Opéra et dans la salle de répétition.